

# Le rôle des directeurs de l'enseignement primaire genevois dans la reconnaissance de la diversité culturelle

Stéphanie **Bauer**  
Université de Genève

doi:10.18162/fp.2012.a7

## CHRONIQUE • Étudiante

### Problématique

La gestion de la diversité culturelle dans l'institution scolaire s'impose désormais dans les sociétés ouvertes à l'immigration. Tenir compte d'une population étudiante de plus en plus diverse tout en assurant l'équité et la réussite de tous représente l'un des grands défis des systèmes éducatifs (Akkari, 2009). En Suisse, le canton de Genève et son département de l'instruction publique ont dû répondre à une diversification croissante de leur population scolaire (Le Roy-Zen Ruffinen, 2009). Différentes mesures ont été prises en ce qui concerne les langues d'origine, la création des classes d'accueil, la formation des enseignants, le soutien aux élèves en difficulté et à la défavorisation sociale.

Parallèlement au développement de ces mesures de prise en compte de la diversité culturelle, on assiste également dans le canton de Genève à une transformation du système éducatif allant vers une autonomisation des établissements et une obligation de résultats (Maroy, 2005). Dans la lignée de ces nouveaux modes de régulation de l'éducation, la fonction de directeur d'établissement primaire a été créée à Genève en 2008<sup>1</sup>. Dotés de nouvelles responsabilités en matière de gestion administrative (reddition de compte, budget, projet, etc.) et de relations humaines (équipe pédagogique, élèves, familles), les directeurs deviennent des acteurs-clés dans l'analyse du traitement de la diversité culturelle à l'école.

1 Auparavant, les établissements primaires étaient dirigés directement par le département de l'instruction publique.

L'un des objectifs de cette recherche est de comprendre le nouveau rôle des directeurs dans la gestion de la diversité culturelle et plus précisément de voir dans quelle mesure ils conçoivent la reconnaissance des différences culturelles dans leur établissement.

## Cadre théorique

Les travaux d'Honneth (2000) sur la reconnaissance sociale proposent une perspective intéressante pour conceptualiser le rapport entre groupes minoritaires et institution scolaire. Plutôt que de parler d'égalité (en termes de distribution des ressources ou du pouvoir), l'auteur analyse les rapports sociaux d'un point de vue moral : « ce qu'il y a de juste et de bon dans une société se mesure à sa capacité à assurer les conditions de la reconnaissance réciproque qui permettent à la formation de l'identité personnelle – et donc à la réalisation de soi de l'individu – de s'accomplir de façon satisfaisante » (Honneth, 2004, p. 2). Pour se construire, l'individu a besoin d'être reconnu par l'autre dans sa singularité, mais aussi dans son appartenance à la communauté sociale. Ce rapport entre institution scolaire et altérité des élèves de l'immigration est ainsi interrogé ici à travers le regard des directions d'école face à la diversité culturelle des acteurs scolaires (élève, enseignant, famille) : les directeurs reconnaissent-ils les différences culturelles?

## Méthodologie

Notre recherche est qualitative et s'inscrit dans une posture compréhensive, qui se veut une quête du sens des actions et des phénomènes sociaux, à la fois d'un point de vue individuel et collectif. Elle s'intéresse au savoir expérientiel, c'est-à-dire au vécu des acteurs sociaux et tente de faire émerger la manière dont ces derniers accordent du sens à leur réalité (Charmillot & Dayer, 2007). Dans cette optique, nous avons réalisé 13 entretiens avec des directeurs d'écoles primaires genevoises. Nous les avons interrogés sur leur expérience de gestion d'établissement multiculturel en les amenant à discuter des défis rencontrés et des solutions mobilisées. Nous avons analysé ces entretiens selon le processus de condensation, présentation et vérification des données (Miles & Huberman, 1994).

## Discours des directeurs

La reconnaissance accordée à la diversité de manière générale varie selon certaines composantes de cette même diversité. Dans l'ensemble, les directeurs ont un discours favorable à propos de la diversité culturelle : « C'est une richesse » (D10), « Cette diversité c'est du positif » (D11). Ils se disent très favorables à la prise en compte des différences linguistiques notamment. En revanche, la diversité religieuse semble être plus difficile à gérer. La laïcité primerait toujours dans les écoles publiques, et ce, malgré la demande des familles de voir leur religion prise en compte.

La nécessité d'aller vers une meilleure reconnaissance des différences est certes établie par les directeurs, mais ils expriment la difficulté de sa mise en œuvre. D5 souligne la grande difficulté qu'ont les enseignants de tenir compte des différences culturelles dans leurs classes. D5 et D10 soulignent l'impuissance ressentie à certains moments par les directeurs et les enseignants, ainsi que le caractère improvisé de cette prise en compte des différences : « c'est du bricolage ». Pour D9, l'école n'est pas

vraiment capable de recevoir la diversité : « Mais c'est vrai qu'on est en train un petit peu d'étouffer sous la diversité ». D1 résume bien une tension forte et inhérente à tout système éducatif multiculturel : « Dans quelle mesure il faut ouvrir tout en respectant justement la laïcité, l'égalité, l'équité, etc. C'est pas facile de manier ça. Je trouve [que] c'est vraiment très très très délicat ». À cet égard, on peut se demander comment prendre en compte les différences culturelles tout en respectant le principe d'égalité de traitement.

## Conclusion

Au-delà d'un discours bienveillant sur la diversité, les directeurs soulèvent bon nombre de difficultés qui compromettent la reconnaissance des différences culturelles. Si les directeurs se disent pour une plus grande prise en compte de la diversité, celle-ci semble toutefois difficile à mettre en place; le respect du principe de l'égalité de traitement et de la laïcité étant perçu comme un obstacle majeur par les participants. La reconnaissance est décrite comme un principe positif, mais sa mise en pratique reste utopique. La singularité des élèves et des familles d'origine culturelle différente étant plus neutralisée ou occultée que reconnue, les « conditions de la reconnaissance réciproque » (Honneth, 2004, p. 2) ne seraient donc pas encore pleinement assurées, selon les directeurs interrogés.

## Références

- Akkari, A. (2009). *Introduction aux approches interculturelles et internationales de l'éducation*. Genève, Suisse : Université de Genève.
- Charmillot, M., & Dayer, C. (2007). Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques. *Recherches qualitatives*, 3, 126-139. Repéré à <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/revue.html>
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris, France : Éditions du Cerf.
- Honneth, A. (2004). La théorie de la reconnaissance : une esquisse. *Revue du MAUSS*, 1(23), 133-136. doi:10.3917/rdm.023.0133
- Le Roy-Zen Ruffinen, O. (dir.). (2009). *L'enseignement à Genève. Ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation*. Genève, Suisse : Service de la recherche en éducation. Repéré à <http://edudoc.ch/record/35368>
- Maroy, C. (2005). Vers une régulation post-bureaucratique des systèmes d'enseignement en Europe. *Cahiers de recherche en éducation et formation*, 49. Repéré à <http://www.uclouvain.be/girsef.html>
- Miles, M. B., & Huberman, A. M. (1994). *Qualitative data analysis: An expanded sourcebook* (2e éd.). Thousand Oaks, CA : Sage Publications.

## Pour citer cet article

- Bauer, S. (2012). Le rôle des directeurs de l'enseignement primaire genevois dans la reconnaissance de la diversité culturelle. *Formation et profession*, 20(2), 64-66. <http://dx.doi.org/10.18162/fp.2012.a7>